

# Commune mixte de Lajoux



---

## RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2023

### En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes<sup>1</sup>, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
  - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
  - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

---

<sup>1</sup> RSJU 190.611

## ***Table des matières***

1. Introduction .....	3
2. Synthèse .....	4
3. Quotité d'impôt et taxes communales .....	5
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2.....	6
5. Résultats .....	7
6. Compte de résultats .....	11
7. Compte des investissements .....	23
8. Annexes aux budgets.....	27
9. Proposition du Conseil communal.....	31
10.Approbation du budget.....	33

## 1. Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

- 1) **l'annualité** :  
l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civil ;
- 2) **la spécialité** :  
les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;
- 3) **l'exhaustivité** :  
l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financements spéciaux ou autres ;
- 4) **le produit brut** :  
les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;
- 5) **la comparabilité** :  
les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparables entre eux et au cours de l'année ;
- 6) **la permanence** :  
les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;
- 7) **la continuité** :  
les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la communes.

**En application de l'article 16, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes<sup>2</sup> :**

**Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.**

---

<sup>2</sup> RSJU 190.611

## 2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget, à savoir :

### a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Lors de l'exercice 2023, les règlements suivants en validation au niveau cantonal devront être revus (ou créé pour la gestion des eaux) afin d'être mis en place en 2024 :

- Règlement concernant l'alimentation en eau potable
- Règlement sur les canalisations d'égouts
- Règlement sur la gestion des eaux de surface

### b) La quotité d'impôt prévue (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Le Conseil communal propose une augmentation de la quotité d'impôt à 2.20. Les raisons de cette augmentation proviennent des éléments suivants :

- Baisse de la péréquation financière entre l'exercice 2021 et les prévisions 2023 de 155'000 due notamment à une correction positive importante des années antérieures sur 2021.
- Coûts de gestion de la maison des œuvres importants
- Aucune vente de terrains communaux prévue avant le prochain PAL.
- Réfection des chemins communaux prévue dans les prochaines années
- Assainissement des bâtiments publics à prévoir
- Baisse de la dette par habitant souhaitable à long terme
- Augmentation de la charge liée au Jura Sport & SPA Resort SA (anciennement CL)

### c) Les investissements et les projets importants

Pour l'année 2023, les principaux projets concernent :

- Le solde de l'investissement lié à la nouvelle SNEP (300'000)
- Investissements dans l'éclairage public avec la mise en place de LED (235'000)

### d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Augmentation de l'endettement liée aux investissements en cours supérieurs aux amortissements de dettes.

### e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Diminution des capitaux propres compte tenu de la perte budgétée.

### f) Appréciation du Conseil communal

Les fonds propres diminuent fortement ces dernières années et le Conseil communal propose malheureusement d'augmenter la quotité et ainsi éviter un découvert qui pourrait provoquer que le canton vienne s'immiscer dans les finances communales.

### 3. Quotité d'impôt et taxes communales

#### 3.1 Quotité d'impôt

Le budget 2023 est présenté avec une quotité d'impôt de : 2.20 points

#### 3.2 Taxes communales

Le budget 2023 est présenté avec les taxes communales suivantes :

##### 3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

a) Taxe d'utilisation (de consommation) au m <sup>3</sup>	3.20 francs
b) Taxe de base pour les résidences primaires	140.00 francs
c) Taxe de base pour les résidences secondaires	290.00 francs
d) Taxe de location des compteurs	30.00 francs

##### 3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux :

a) Taxe de raccordement	Taxe unique selon règlement
b) Taxe d'utilisation SNEP Les Beusses (proport. taxe de raccordement)	45%
c) Taxe d'utilisation SNEP Pré la Dolaise (proport. taxe de raccordement)	9%

##### 3.2.3 Taxes des déchets (1, 3 et 7 1x taxe de base; 2, 4 et 8 3c taxe de base; 6 2x taxe de base ;5 5x taxe de base) :

a) Taxe de base	100.00 francs
1) personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité	
2) résidences secondaires	
3) indépendants, entreprises de services, petite industrie et petits commerces	
d) grandes entreprises commerciales et industrielles	
e) établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)	
f) entreprises agricoles	
g) les écuries privées	
h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux	

##### 3.2.4 Taxes de séjour :

a) Taxe de séjour (résidence secondaire achetée)	450.00 francs
b) Taxe de séjour (résidence secondaire louée)	300.00 francs
c) Taxe de séjour par nuitée et par personne	1.00 francs
d) Taxe de séjour par nuitée et par personne (colonies de vacances)	0.50 francs

##### 3.2.5 Taxes inhumations :

a) Tombe (résident)	600.00 francs	Tombe (externe)	1 300.00 francs
b) Urne (résident)	200.00 francs	Urne (externe)	600.00 francs
c) Dépôt urne (résident)	50.00 francs	Dépôt urne (externe)	180.00 francs

##### 3.2.6 Taxe immobilière :

a) Taxe immobilière	1.50 ‰
---------------------	--------

##### 3.2.7 Taxe cadastrale :

a) Taxe cadastrale	0.10 ‰
--------------------	--------

##### 3.2.8 Autres taxes causales réglementaires :

a) Taxe des chiens	90.00 francs
b) Taxe de pompe	3.00%
c) Taxe des chemins (résidence principale)	30.00 francs
d) Taxe des chemins (résidence secondaire)	100.00 francs

## 4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 4.1 Généralités

Le budget 2023 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Le budget 2023 est le troisième à être établi en application de ces prescriptions.

### 4.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

### 4.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

### 4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

## 5. Résultats

### 5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
90	<b>Clôture du compte de résultats</b>	<b>-13'220.00</b>	<b>-77'445.00</b>	<b>4'584.96</b>
900	Compte général	-62'690.00	-152'195.00	-65'921.12
901	Clôture des financements spéciaux	49'470.00	74'750.00	70'506.08
400	Impôts directs, personnes physiques	1'478'400.00	1'295'500.00	1'415'436.00
401	Impôts directs, personnes morales	50'400.00	65'500.00	58'675.06
4021	Impôts fonciers	132'900.00	127'350.00	134'225.40
5 ./ 6	Investissements nets	890'000.00	25'000.00	-148'382.58

### 5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'298'720.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'139'900.00
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-158'820.00</b>
34	Charges financières	74'740.00
44	Revenus financiers	220'340.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>145'600.00</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-13'220.00</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>-13'220.00</b>

### 5.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	690'000.00
590	Report au bilan des recettes	-
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>690'000.00</b>

## 5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	-13'220.00
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	194'070.00
35 +	Attributions aux financements spéciaux	9'200.00
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	-
	Autofinancement (Cash flow)	<b>190'050.00</b>
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	690'000.00
	<b>Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)</b>	<b>-499'950.00</b>

### Commentaires :

Le cash-flow prévu pour l'année 2023 ne permettra pas d'éviter d'avoir à recourir à des emprunts pour financer les investissements prévus.

## 5.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	203'100.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	203'400.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>300.00</b>
34	Charges financières	5'200.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	<b>-5'200.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>-4'900.00</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>-4'900.00</b>

### Commentaires :

Le résultat du financement spécial de l'approvisionnement en eau se présente avec un excédent de charges de CHF 4'900. Il a été renoncé par le Conseil communal de proposer une augmentation du prix de l'eau puisque le règlement devra être revu sur l'année 2023, afin d'être en adéquation avec la loi sur la gestion des eaux (LGEaux).

## 5.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	85'000.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	150'000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>65'000.00</b>
34	Charges financières	16'250.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	<b>-16'250.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>48'750.00</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.20 / 90110.20	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>48'750.00</b>

### Commentaires :

Pour l'assainissement des eaux, le résultat présente un excédent de produits de CHF 48'750. Le Conseil communal propose de ne pas modifier le coût d'utilisation de la SNEP pour l'année 2023 et le garder élevé afin d'amortir les coûts d'évacuation des boues, nécessaire à la construction de la nouvelle SNEP.

## 5.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	81'650.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	89'850.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>8'200.00</b>
34	Charges financières	230.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	<b>-230.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>7'970.00</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>7'970.00</b>

### Commentaires :

Un excédent de produits est attendu pour le budget 2023. Le résultat de l'année précédente (CHF -1'405) a été biaisé par la création de la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 9'000.

## 5.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	500.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>-500.00</b>
34	Charges financières	300.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	<b>-300.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>-800.00</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>-800.00</b>

### Commentaires :

La gestion des eaux de surface est un nouveau financement spécial qui sera mis en place sur l'exercice prochain. La facturation de la taxe sera effective dès l'exercice 2024, mais certaines charges liées peuvent cependant déjà être intégrées.

## 5.9 Résultat du financement spécial « SIS (150) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	51'000.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	49'500.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>-1'500.00</b>
34	Charges financières	50.00
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	<b>-50.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>-1'550.00</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.91 / 90110.91	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>-1'550.00</b>

### Commentaires :

Pour le service d'incendie et de secours (SIS), un léger excédent de charges est attendu pour l'exercice 2023. Le financement spécial devrait par la suite continuer à s'autofinancer.

## 6. Compte de résultats

### 6.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	504'940.00	-	526'730.00	-	577'583.20	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	797'860.00	-	776'260.00	-	968'075.99	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	194'070.00	-	174'270.00	-	189'752.77	-
34 Charges financières	74'740.00	-	71'300.00	-	116'578.73	-
35 Attributions aux financements spéciaux	9'200.00	-	-	-	3'500.00	-
36 Charges de transfert	1'792'650.00	-	1'688'723.00	-	1'472'669.32	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	19'570.00	-
<b>3 Total des charges</b>	<b>3'373'460.00</b>	<b>-</b>	<b>3'237'283.00</b>	<b>-</b>	<b>3'347'730.01</b>	<b>-</b>

REVENUS	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	1'754'600.00	-	1'555'750.00	-	1'709'159.92
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	693'800.00	-	626'610.00	-	729'894.18
43 Revenus divers	-	6'800.00	-	5'000.00	-	4'893.58
44 Revenus financiers	-	220'340.00	-	157'600.00	-	212'440.36
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	684'700.00	-	814'878.00	-	694'590.03
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	1'336.90
<b>4 Total des charges</b>	<b>-</b>	<b>3'360'240.00</b>	<b>-</b>	<b>3'159'838.00</b>	<b>-</b>	<b>3'352'314.97</b>

CLÔTURE	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	56'720.00	69'940.00	74'750.00	152'195.00	72'017.60	67'432.64
<b>9 Comptes de clôture</b>	<b>56'720.00</b>	<b>69'940.00</b>	<b>74'750.00</b>	<b>152'195.00</b>	<b>72'017.60</b>	<b>67'432.64</b>

#### Commentaires :

##### CHARGES

Charges du personnel : En plus d'une baisse de 0.25 ETP prévue pour l'année prochaine, une diminution des formations prévues est également budgétée, ce qui explique la diminution importante de ces charges.

Charges de biens et services et autres charges : Diminutions importantes prévues (-171k), notamment pour les éléments suivants : matériel (+10k), mobilier et machines (-37k), charges d'énergie (+22k), façonnage et débardage (-30k), rapport d'opportunité (-15k), honoraires administratifs (-15k), prestations de tiers (-12k), entretien des routes (-17k), déneigement (-10k), autres entretiens (-8k), honoraires informatiques (-12k) et pertes sur créances (-49k).

Amortissements du patrimoine administratif : Légère augmentation due à la mise en service de la nouvelle SNEP (+11k). Comme les forêts et routes forestières seront normalement entièrement amorties, il n'y aura en revanche plus d'amortissement sur la sylviculture (-15k). Le nouvel éclairage public LED qui devrait être en fonction dans le courant 2023 (+3k) et les routes (+5k) expliquent également la différence.

Charges financières : Baisse importante à cause notamment des intérêts bancaires sur les emprunts (-17k). Les comptes courants avec des intérêts importants ne sont plus utilisés. Entretien des bâtiments moins importants que l'année 2021 (-25k)

Attributions aux financements spéciaux : Attributions plus importantes prévues à cause du résultat budgété sur la sylviculture (fonds d'exploitation et fonds d'anticipation, 5.7k).

Charges de transfert : Les participations de la commune aux coûts de l'état seront nettement plus importantes pour l'année prochaine, notamment à cause de l'augmentation de la population (+30 personnes entre les 31 décembre 2020 et 2021). La participation de la Commune aux charges de l'aide sociale est imputée au net dans la comptabilité 2021 et au brut au budget (sera modifié sur l'exercice 2022). L'impact d'environ 100k est compensé dans les revenus des transferts.

## **REVENUS**

Revenus fiscaux : Augmentation prévue pour les rentrées fiscales (+45k). Les recettes des personnes physiques (PPH) seront en hausse de 145k à cause de l'augmentation du nombre de personnes et de la quotité à 2.20, mais les variations des années antérieures seront moins importantes (-83k). Impôts des personnes morales identiques à l'année 2021 malgré l'augmentation de la quotité. Les variations des années seront également en baisse (-8k). Impôts sur les gains de fortune estimés également en baisse (-8k).

Taxes : Baisse des taxes estimée à 36k. Celle-ci est liée notamment à des diminutions de refacturations de frais de personnel effectués en 2021 pour le personnel de la voirie sur plusieurs communes (-35k) et des participations de tiers pour l'entretien des routes (-16k) et d'autres services (-4k). Une augmentation des taxes liées à l'assainissement des eaux (+14k), des déchets (5k) et de l'approvisionnement en eau (+2k) viennent compenser en partie cette baisse. Augmentation prévue également pour les ventes de grumes de 6k (sylviculture).

Revenus divers : En légère augmentation, grâce aux recettes prévues des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison des œuvres.

Revenus financiers : Les revenus financiers devraient augmenter de 8k. Tous les locaux de la commune sont actuellement loués et c'est l'hypothèse qui a été retenue pour l'année 2023.

Revenus des transferts : Les revenus des transferts devraient être similaires à l'année 2021. La baisse de 155k de la péréquation financière est compensée par l'imputation au net de la participation de la commune aux charges de l'aide sociale (+100k) et une augmentation des imputations internes pour les services autofinancés (+39k).

## 6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	342'250.00	33'450.00	373'810.00	33'500.00	435'116.52	35'689.35
Excédent de produits/charges	-	308'800.00	-	340'310.00	-	399'427.17
1 Ordre et sécurité publics - défense	67'070.00	63'100.00	55'170.00	52'400.00	58'465.13	62'055.85
Excédent de produits/charges	-	3'970.00	-	2'770.00	3'590.72	-
2 Formation	1'129'410.00	211'950.00	1'088'110.00	206'110.00	1'096'622.23	239'244.98
Excédent de produits/charges	-	917'460.00	-	882'000.00	-	857'377.25
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	172'930.00	22'600.00	182'620.00	16'260.00	164'734.88	20'982.76
Excédent de produits/charges	-	150'330.00	-	166'360.00	-	143'752.12
4 Santé	4'450.00	-	4'440.00	-	3'469.00	-
Excédent de produits/charges	-	4'450.00	-	4'440.00	-	3'469.00
5 Prévoyance sociale	729'250.00	161'500.00	700'653.00	161'700.00	541'169.20	9'016.65
Excédent de produits/charges	-	567'750.00	-	538'953.00	-	532'152.55
6 Traffic et télécommunication	347'310.00	203'700.00	332'470.00	200'579.00	401'839.93	240'626.85
Excédent de produits/charges	-	143'610.00	-	131'891.00	-	161'213.08
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	420'030.00	447'250.00	395'500.00	453'250.00	391'904.76	431'425.30
Excédent de produits/charges	27'220.00	-	57'750.00	-	39'520.54	-
8 Economie publique	161'960.00	187'790.00	105'380.00	131'000.00	197'772.52	197'323.55
Excédent de produits/charges	25'830.00	-	25'620.00	-	-	448.97
9 Finances et impôts	99'970.00	2'143'290.00	117'330.00	2'100'684.00	186'664.24	2'241'393.12
Excédent de produits/charges	2'043'320.00	-	1'983'354.00	-	2'054'728.88	-
<b>Totaux</b>	<b>3'474'630.00</b>	<b>3'474'630.00</b>	<b>3'355'483.00</b>	<b>3'355'483.00</b>	<b>3'477'758.41</b>	<b>3'477'758.41</b>
Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

### Commentaires :

Administration générale : Baisse importante escomptée (-90k). Les charges du personnel seront diminuées (-37k) notamment avec la baisse de 0.16 ETP et des frais de formation. Réduction importante des coûts informatiques (-15k) et des fournitures de bureau (-7k). Les coûts non provisionnés de la révision des comptes et les annonces pour recherche d'emploi complètent les baisses attendues (-10k). En plus de cela, une charge extraordinaire avait été imputée à l'exercice 2021 (-15k).

Ordre et sécurité publics - défense : Coûts légèrement supérieurs à ceux estimés au BU22. La principale raison est l'excédent de charges de 1.5k pour le service d'incendie et de secours (SIS), qui contraste avec le bénéfice de 5.8k réalisé en 2021.

Formation : Charges liées au cercle scolaire La Courtine en baisse. La répartition cantonale des charges est en revanche nettement supérieure à 2021 (+57k). Cette augmentation est liée à la population communale en hausse (+30 personnes) et aux charges globales qui suivent la même tendance.

Culture - Sport - Loisirs - Eglises : Coûts similaires à l'exercice 2021 prévus. La baisse des charges liée à la gestion de la maison des œuvres (-11k) est compensée par l'augmentation de la contribution au Jura Sport & SPA Resort (+16k).

Santé : Les coûts pour la santé seront similaires aux années précédentes.

Prévoyance sociale : Augmentation de la charge pour la commune liée, comme pour la formation, à l'augmentation de la population et à la hausse des coûts.

Trafic - Transports - Télécommunications : Baisse budgétée pour le prochain exercice. Augmentation des heures imputées aux services autofinancés (notamment pour la nouvelle SNEP). Prestations de tiers pour déneigement moins importantes que prévues, l'année 2021 ayant été particulièrement enneigée (-10k). Augmentation des amortissements pour les routes et l'éclairage public avec les investissements prévus.

Protection de l'environnement - aménagement du territoire : résultats sur les financements spéciaux expliqué plus haut. Les autres secteurs ont des coûts similaires aux années antérieures. Pour l'aménagement du territoire, le rapport d'opportunité payé en 2021 sera remplacé par la promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti pour le même montant (15k)

Economie publique : Excédent de produits prévu pour l'agriculture (-11.6k). En baisse par rapport à l'exercice 2021, en partie à cause de l'imputation des charges financière revue et adaptée aux montants à l'actif du bilan. Résultat positif également attendu pour la sylviculture. La possibilité de prélever dans les fonds forestiers devrait permettre d'amortir le solde des valorisations des forêts et routes forestières sur l'exercice 2022.

Finances et impôts : Augmentation des revenus des personnes physiques (+78.6k) influencés par l'augmentation du nombre d'habitants et de la nouvelle quotité proposée. Les revenus des personnes morales devraient cependant rester très faibles (50k). Dans les autres impôts, diminution prévue de 15k. Les impôts sur gains de fortune étant élevés en 2021, une baisse est proposée (-8k). En ce qui concerne la péréquation financière, le montant perçu par la commune en 2021 sera diminué de 155k pour l'exercice prochain. Cette diminution s'explique notamment par des variations importantes sur les deux dernières années (-48k pour l'année 2020, +138k pour 2021) et sur des revenus sur les gains de fortune (+21k).

## 6.3 Compte de résultats

### Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	342,250.00	33,450.00	373,810.00	33,500.00	435,116.52	35,689.35
			308,800.00		340,310.00		399,427.17
01	Législatif et exécutif	37,290.00		41,790.00		39,390.80	49.00
011	Législatif	6,440.00		8,040.00		5,171.00	
0110	Assemblée communale	740.00		640.00		728.25	
0116	Votations et élections	5,700.00		7,400.00		4,442.75	
012	Exécutif	30,850.00		33,750.00		34,219.80	49.00
0120	Conseil communal	30,600.00		33,250.00		33,969.80	49.00
0121	Commissions communales	250.00		500.00		250.00	
02	Services généraux	304,960.00	33,450.00	332,020.00	33,500.00	395,725.72	35,640.35
022	Services généraux et autres services	275,850.00	33,450.00	303,050.00	33,500.00	361,251.72	35,025.20
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	275,850.00	33,450.00	303,050.00	33,500.00	361,251.72	35,025.20
029	Immeubles administratifs	29,110.00		28,970.00		34,474.00	615.15
0290	Administration	29,110.00		28,970.00		34,474.00	615.15
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	67,070.00	63,100.00	55,170.00	52,400.00	58,465.13	62,055.85
			3,970.00		2,770.00	3,590.72	
14	Questions juridiques	13,400.00	13,600.00	10,150.00	10,150.00	12,244.30	12,603.95
140	Questions juridiques	13,400.00	13,600.00	10,150.00	10,150.00	12,244.30	12,603.95
1400	Administration	6,400.00	5,700.00	3,150.00	2,800.00	5,666.30	4,242.20
1401	Gestion du cadastre - mensuration officielle	7,000.00	7,900.00	7,000.00	7,350.00	6,578.00	8,361.75
15	Service d'incendie et de secours (SIS)	51,050.00	49,500.00	42,250.00	42,250.00	43,594.31	49,451.90
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	51,050.00	49,500.00	42,250.00	42,250.00	43,594.31	49,451.90
1503	Service d'incendie et de secours (SIS) intercommunal	51,050.00	49,500.00	42,250.00	42,250.00	43,594.31	49,451.90
16	Défense	2,620.00		2,770.00		2,626.52	

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
161	Défense militaire	50.00		50.00		30.00	
1610	Administration	50.00		50.00		30.00	
162	Défense civile	2,570.00		2,720.00		2,596.52	
1620	Administration	2,570.00		2,720.00		2,596.52	
2	FORMATION	1,129,410.00	211,950.00	1,088,110.00	206,110.00	1,096,622.23	239,244.98
			917,460.00		882,000.00		857,377.25
21	Scolarité obligatoire	1,020,510.00	211,950.00	984,160.00	206,110.00	997,943.38	239,244.98
212	Degré primaire	695,510.00	203,050.00	681,140.00	203,610.00	693,516.13	218,108.18
2120	Administration - Cercle scolaire	58,950.00	25,390.00	80,000.00	31,750.00	61,322.05	25,135.90
2122	Enseignement du degré primaire	375,300.00		351,180.00		346,258.25	
2125	Transport - Cercle scolaire	123,210.00	122,920.00	121,750.00	121,240.00	138,745.28	138,433.03
2128	Bâtiments - Cercle scolaire - LX et GZ	138,050.00	54,740.00	128,210.00	50,620.00	147,190.55	54,539.25
213	Degré secondaire I	323,000.00	8,900.00	300,890.00	2,500.00	302,440.10	21,136.80
2130	Administration	83,600.00		79,100.00		78,338.80	
2132	Enseignement du secondaire I	231,700.00		213,950.00		216,376.00	
2135	Transport	7,700.00	6,400.00	7,340.00		7,596.05	18,308.00
2138	Locaux école ménagère (bâtiment école primaire)		2,500.00	500.00	2,500.00	129.25	2,828.80
219	Autres fonctions de la scolarité obligatoire	2,000.00		2,130.00		1,987.15	
2199	Autres fonctions de la scolarité obligatoire	2,000.00		2,130.00		1,987.15	
22	Ecoles spécialisées	99,500.00		93,360.00		90,778.85	
220	Ecoles spécialisées	99,500.00		93,360.00		90,778.85	
2202	Enseignement spécialisé	99,500.00		93,360.00		90,778.85	
29	Autres fonctions de la formation	9,400.00		10,590.00		7,900.00	
299	Formation non mentionnée ailleurs	9,400.00		10,590.00		7,900.00	

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
2990	Administration	9,400.00		10,590.00		7,900.00	
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	172,930.00	22,600.00	182,620.00	16,260.00	164,734.88	20,982.76
			150,330.00		166,360.00		143,752.12
32	Autres fonctions de la culture	122,380.00	22,600.00	137,180.00	16,260.00	127,834.23	19,082.76
321	Bibliothèques et médiathèques	11,350.00		10,850.00		10,755.00	
3210	Prestations et activités Bibliobus	11,350.00		10,850.00		10,755.00	
322	Musique et théâtre	1,200.00		1,200.00		1,200.00	
3222	Musique	1,200.00		1,200.00		1,200.00	
329	Autres fonctions de la culture	109,830.00	22,600.00	125,130.00	16,260.00	115,879.23	19,082.76
3294	Manifestations, échanges, séjours et camps	7,680.00		2,500.00		6,259.30	
3298	Maison des Oeuvres - Frais d'exploitation	99,050.00	22,600.00	118,930.00	16,260.00	106,603.93	19,082.76
3299	Autres fonctions de la culture	3,100.00		3,700.00		3,016.00	
33	Médias					900.00	1,900.00
331	Films et cinéma					900.00	1,900.00
3312	Films					900.00	1,900.00
34	Sports et loisirs	48,800.00		43,950.00		34,286.65	
341	Sports	46,300.00		41,400.00		30,710.95	
3411	Finances et comptabilité	45,000.00		40,000.00		29,510.95	
3419	Autres fonctions des sports	1,300.00		1,400.00		1,200.00	
342	Loisirs	2,500.00		2,550.00		3,575.70	
3420	Administration	2,500.00		2,550.00		3,575.70	
35	Eglises et affaires religieuses	1,750.00		1,490.00		1,714.00	
350	Eglises et affaires religieuses	1,750.00		1,490.00		1,714.00	
3500	Administration	1,750.00		1,490.00		1,714.00	

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
4	SANTE	4,450.00		4,440.00		3,469.00	
			4,450.00		4,440.00		3,469.00
43	Promotion de la santé et prévention	3,850.00		3,640.00		2,869.00	
432	Lutte contre les maladies	100.00		100.00		100.00	
4321	Finances et comptabilité	100.00		100.00		100.00	
433	Service médical et dentaire scolaire	3,750.00		3,540.00		2,769.00	
4333	Médecin et infirmière scolaires	3,000.00		2,790.00		2,769.00	
4335	Dentiste scolaire	750.00		750.00			
49	Autres fonctions et prestations de la santé publique	600.00		800.00		600.00	
490	Autres fonctions et prestations de la santé publique	600.00		800.00		600.00	
4908	Immeubles, locaux, install., équipements et biens mobil	600.00		800.00		600.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE	729,250.00	161,500.00	700,653.00	161,700.00	541,169.20	9,016.65
			567,750.00		538,953.00		532,152.55
53	Vieillesse et survivants	240,500.00	2,450.00	227,317.00	2,450.00	218,057.50	2,862.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6,000.00	2,450.00	6,000.00	2,450.00	6,000.00	2,862.00
5310	Administration	6,000.00	2,450.00	6,000.00	2,450.00	6,000.00	2,862.00
532	Prestations complémentaires (AVS)	228,500.00		215,317.00		209,475.00	
5322	Prestations complémentaires (AVS)	228,500.00		215,317.00		209,475.00	
533	Prestations pour retraités	6,000.00		6,000.00		2,582.50	
5332	Prestations pour retraités	6,000.00		6,000.00		2,582.50	
54	Famille et jeunesse	7,850.00	250.00	7,350.00	250.00	5,588.10	
545	Prestations pour familles	7,850.00	250.00	7,350.00	250.00	5,588.10	
5453	Prestations pour familles	2,850.00	250.00	2,350.00	250.00	2,241.00	
5455	Crèches et garderies	5,000.00		5,000.00		3,347.10	

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
55	Chômage	18,550.00		18,486.00		15,856.00	
559	Autres prestations de chômage	18,550.00		18,486.00		15,856.00	
5592	Autres prestations de chômage	18,550.00		18,486.00		15,856.00	
57	Aide sociale et asile	462,350.00	158,800.00	447,500.00	159,000.00	301,667.60	6,154.65
572	Aides économiques	159,500.00	3,800.00	160,000.00	4,000.00	129,402.40	6,154.65
5722	Aides sociales	155,500.00		155,000.00		125,568.40	2,453.65
5723	Aides économiques libres	4,000.00	3,800.00	5,000.00	4,000.00	3,834.00	3,701.00
579	Autres assistances de l'aide sociale	302,850.00	155,000.00	287,500.00	155,000.00	172,265.20	
5792	Autres assistances sociales	2,850.00		2,500.00		2,173.50	
5799	Autres fonctions des autres assistances de l'aide socia	300,000.00	155,000.00	285,000.00	155,000.00	170,091.70	
6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	347,310.00	203,700.00	332,470.00	200,579.00	401,839.93	240,626.85
			143,610.00		131,891.00		161,213.08
61	Circulation routière	335,970.00	203,650.00	322,270.00	200,579.00	390,095.38	240,626.85
615	Routes communales	335,970.00	203,650.00	322,270.00	200,579.00	390,095.38	240,626.85
6150	Administration	240,350.00	141,900.00	255,320.00	137,250.00	293,792.34	169,189.80
6156	Signalisation et éclairage public	47,350.00	36,000.00	35,250.00	36,050.00	52,664.97	37,533.10
6157	Entretien des routes (déneigements)	34,500.00	25,750.00	31,700.00	27,279.00	41,801.25	33,903.95
6158	Immeubles, locaux, installations, équipements et biens	13,770.00				1,836.82	
62	Transports publics	11,200.00		10,200.00		11,744.55	
622	Trafic régional et d'agglomération	11,200.00		10,200.00		11,744.55	
6223	Trafic régional et d'agglomération	11,200.00		10,200.00		11,744.55	
64	Télécommunications	140.00	50.00				
640	Télécommunications	140.00	50.00				
6403	Télécommunications	140.00	50.00				

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TE	420,030.00	447,250.00	395,500.00	453,250.00	391,904.76	431,425.30
		27,220.00		57,750.00		39,520.54	
71	Approvisionnement en eau	208,300.00	203,400.00	190,650.00	202,650.00	201,214.15	201,107.46
710	Approvisionnement en eau	208,300.00	203,400.00	190,650.00	202,650.00	201,214.15	201,107.46
7100	Administration	208,300.00	203,400.00	190,650.00	202,650.00	201,214.15	201,107.46
72	Assainissement des eaux	101,250.00	150,000.00	100,800.00	160,000.00	75,002.31	141,162.32
720	Assainissement des eaux	101,250.00	150,000.00	100,800.00	160,000.00	75,002.31	141,162.32
7200	Administration	101,250.00	150,000.00	100,800.00	160,000.00	75,002.31	141,162.32
73	Gestion des déchets	81,880.00	89,850.00	82,850.00	86,400.00	86,232.35	84,827.52
730	Déchets	81,880.00	89,850.00	82,850.00	86,400.00	86,232.35	84,827.52
7300	Administration	81,880.00	89,850.00	82,850.00	86,400.00	86,232.35	84,827.52
74	Aménagements	800.00					
741	Corrections des eaux de surface	800.00					
7413	Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)	800.00					
75	Protection des espèces et du paysage					627.50	
750	Protection des espèces et du paysage					627.50	
7509	Autres fonctions de la protection des espèces et du pay					627.50	
77	Autres fonctions de la protection de l'environnement	12,300.00	4,000.00	12,700.00	4,200.00	13,351.95	4,328.00
771	Cimetières et crématoires	10,300.00	4,000.00	11,200.00	4,200.00	12,031.95	4,328.00
7710	Administration	10,300.00	4,000.00	11,200.00	4,200.00	12,031.95	4,328.00
779	Autres fonctions de protection de l'environnement	2,000.00		1,500.00		1,320.00	
7795	Toilettes pour chiens	2,000.00		1,500.00		1,320.00	
79	Aménagement du territoire	15,500.00		8,500.00		15,476.50	
790	Aménagement du territoire	15,500.00		8,500.00		15,476.50	

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
7900	Administration	500.00		1,500.00		15,476.50	
7905	Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti	15,000.00		7,000.00			
8	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>161,960.00</b>	<b>187,790.00</b>	<b>105,380.00</b>	<b>131,000.00</b>	<b>197,772.52</b>	<b>197,323.55</b>
		25,830.00		25,620.00			448.97
81	Agriculture	32,110.00	43,750.00	16,100.00	38,500.00	22,648.60	43,819.00
811	Administration, exécution et contrôle	32,110.00	43,750.00	16,100.00	38,500.00	22,648.60	43,819.00
8110	Administration	32,110.00	43,750.00	16,100.00	38,500.00	22,648.60	43,819.00
82	Sylviculture	126,000.00	142,840.00	86,180.00	91,300.00	171,560.92	152,395.35
820	Sylviculture	126,000.00	142,840.00	86,180.00	91,300.00	171,560.92	152,395.35
8200	Administration	126,000.00	142,840.00	86,180.00	91,300.00	171,560.92	152,395.35
84	Tourisme	3,850.00	1,200.00	3,100.00	1,200.00	3,563.00	1,089.20
840	Tourisme	3,850.00	1,200.00	3,100.00	1,200.00	3,563.00	1,089.20
8400	Administration	3,850.00	1,200.00	3,100.00	1,200.00	3,563.00	1,089.20
89	Autres exploitations artisanales						20.00
890	Autres exploitations artisanales						20.00
8903	Exploitation pierres nacrées						20.00
9	<b>FINANCES - IMPÔTS</b>	<b>99,970.00</b>	<b>2,143,290.00</b>	<b>117,330.00</b>	<b>2,100,684.00</b>	<b>186,664.24</b>	<b>2,241,393.12</b>
		2,043,320.00		1,983,354.00		2,054,728.88	
91	Impôts	7,150.00	1,745,500.00	5,600.00	1,547,200.00	15,371.40	1,699,376.97
910	Impôts	7,150.00	1,745,500.00	5,600.00	1,547,200.00	15,371.40	1,699,376.97
9100	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	6,500.00	1,478,400.00	4,000.00	1,295,500.00	22,138.04	1,415,436.00
9101	Impôts directs des personnes morales (PM)	150.00	50,400.00	500.00	65,500.00	-335.42	58,675.06
9102	Autres impôts directs	500.00	216,700.00	1,100.00	186,200.00	-6,431.22	225,265.91
92	Conventions fiscales		2,900.00	1,000.00	2,500.00		2,981.00

Compte	Libellé	Budget Charges	2023 Produits	Budget Charges	2022 Produits	Comptes Charges	2021 Produits
920	Conventions fiscales		2,900.00	1,000.00	2,500.00		2,981.00
9201	Cantons et concordats		2,900.00	1,000.00	2,500.00		2,981.00
93	Péréquation financière et compensation des charges		161,100.00		290,139.00		316,658.00
930	Péréquation financière et compensation des charges		161,100.00		290,139.00		316,658.00
9302	Péréquation financière - Communes et ass. intercommunal		161,100.00		290,139.00		316,658.00
96	Administration de la fortune et de la dette	36,100.00	163,700.00	35,980.00	108,550.00	99,275.24	154,823.46
961	Intérêts	50.00	10,100.00	10,500.00	25,020.00	31,075.53	12,735.76
9610	Intérêts actifs		10,100.00		25,020.00		12,735.76
9611	Intérêts passifs	50.00		10,500.00		31,075.53	
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier	36,000.00	153,550.00	25,470.00	83,520.00	68,197.71	142,070.70
9630	Biens immobiliers corporels du PF	36,000.00	153,550.00	25,470.00	83,520.00	68,197.71	142,070.70
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	50.00	50.00	10.00	10.00	2.00	17.00
9690	Placements financiers du PF	50.00	50.00	10.00	10.00	2.00	17.00
97	Redistributions		150.00		100.00		121.05
971	Redistributions		150.00		100.00		121.05
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		150.00		100.00		121.05
99	Postes non répartis	56,720.00	69,940.00	74,750.00	152,195.00	72,017.60	67,432.64
999	Clôture	56,720.00	69,940.00	74,750.00	152,195.00	72,017.60	67,432.64
9991	Financements spéciaux et fonds du capital propre	56,720.00	7,250.00	74,750.00		72,017.60	1,511.52



CLÔTURE		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	388'199.10	-
690	Report au bilan des recettes	-	690'000.00	-	25'000.00	-	239'816.52

#### Commentaires :

Le compte des investissements présente un excédent de dépenses pour le budget 2023.

Des immobilisations corporelles seront achetées pour 610k. Le solde de l'investissement dédié à la nouvelle SNEP présente l'investissement le plus important (300k). Un montant de 235k est également prévu pour l'éclairage communal LED afin de réduire la consommation d'électricité. Une réfection des chemins pour un montant de 50k est également prévue. Un ordre de priorités a été établi pour les chemins communaux. La création du Jardin du Souvenir (25k) complète les investissements prévus au budget pour l'exercice prochain.

Un nouveau plan d'alimentation en eau (PGA) sera créé l'année prochaine afin de bénéficier des subventions dédiées à ces investissements. Cet investissement représente l'unique immobilisation incorporelle.

## 7.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Eclairage public LED	235'000				
2.	Réfection chemins communaux (à définir)	50'000	50'000	50'000	50'000	100'000
3.	Route de la Gare de Lajoux			100'000		
4.	UAPE		300'000			
5.	Assainissement énergétique des bâtiments communaux			200'000		
6.	PGEE (investissements divers)				200'000	200'000
7.	Nouveau PAL		75'000			
8.	Nouvelle SNEP – solde	300'000				
9.	PGA (subventionné en partie; échéance fin 2023)	80'000				
10.	PGA (investissements divers)				100'000	100'000
11.	Place de retournement du bus			20'000		
12.	Plancher Les Embreux rural				40'000	
13.	Jardin du Souvenir	25'000				
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						
	<b>Total</b>	<b>690'000</b>	<b>425'000</b>	<b>370'000</b>	<b>390'000</b>	<b>400'000</b>

## 7.3 Compte des investissements

### Aperçu du compte d'investissements selon les fonctions

		Budget 2023		Budget 2022		Exercice 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE</b>	-	-	-	-	-	<b>16'136.14</b>
61401.00	Utilisation fonds abri PC	-	-	-	-	-	16'136.14
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	-	-	-	-	<b>4'592.80</b>	-
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	-	-	-	-	<b>4'592.80</b>	-
<b>212</b>	<b>Degré primaire</b>	-	-	-	-	<b>4'592.80</b>	-
<b>2125</b>	<b>Transport</b>	-	-	-	-	<b>4'592.80</b>	-
50107.00	Chemin des écoliers et retournement bus scolaire	-	-	-	-	4'592.80	-
<b>3</b>	<b>CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES</b>	-	-	-	-	<b>3'930.65</b>	<b>100'000.00</b>
<b>32</b>	<b>Autres fonctions de la culture</b>	-	-	-	-	<b>3'930.65</b>	<b>100'000.00</b>
<b>329</b>	<b>Autres fonctions de la culture</b>	-	-	-	-	<b>3'930.65</b>	<b>100'000.00</b>
<b>3298</b>	<b>Maison des Oeuvres - Investissement</b>	-	-	-	-	<b>3'930.65</b>	<b>100'000.00</b>
50401.00	Construction MdO- Factures diverses	-	-	-	-	3'930.65	-
63609.00	Subvention autres organisations privées à but non lucratif	-	-	-	-	-	100'000.00
<b>6</b>	<b>TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS</b>	-	-	-	-	-	<b>250.85</b>
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	-	-	-	-	-	-
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	-	-	-	-	-	-
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	-	-	-	-	-	-
50100.00	Réfection chemins communaux	50'000.00	-	-	-	-	-
50100.00	Eclairage public LED	235'000.00	-	-	-	-	-
61300.00	Fibre optique	-	-	-	-	-	250.85
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	-	-	<b>25'000</b>	-	<b>213'943.07</b>	<b>265'462.11</b>
52903.00	Plans d'alimentation en eau (PGA)	80'000.00	-	-	-	-	-
<b>72</b>	<b>Assainissement des eaux</b>	-	-	-	-	<b>213'943.07</b>	<b>265'462.11</b>
<b>720</b>	<b>Assainissement des eaux</b>	-	-	-	-	<b>213'943.07</b>	<b>265'462.11</b>
<b>7200</b>	<b>Administration</b>	-	-	-	-	<b>213'943.07</b>	<b>265'462.11</b>
50302.00	Assainissement SNEP- Etape 1 (réfection chemin)	-	-	-	-	3'456.40	-
50302.01	Assainissement SNEP- Etape 2 (évacuation des boues)	-	-	-	-	9'785.90	-
50302.02	Assainissement SNEP- Analyses diverses	-	-	-	-	232.50	-
50302.03	Assainissement SNEP - Etape 3 (SNEP fragmafiltre)	-	-	-	-	71'698.40	-
50302.04	Mise à ciel ouvert du Miery	-	-	-	-	1'432.10	-
50302.05	Assainissement SNEP- diverses factures	300'000.00	-	-	-	123'762.85	-
58043.00	REDIP années antérieures	-	-	-	-	3'574.92	-
60403.00	Subventions ECA et RCJU	-	-	-	-	-	8'760.00
68032.00	Dons et recettes revitalisation SNEP 1	-	-	-	-	-	200'000.00
68043.00	Récupération IP années antérieures	-	-	-	-	-	56'702.11
50305.00	Jardin du Souvenir	25'000.00	-	25'000	-	-	-
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	-	-	-	-	<b>17'350.00</b>	<b>6'350.00</b>
50102.00	Piste forestière les Fiefs	-	-	-	-	17'350.00	-
63100.00	Subventions cantonales les Fiefs	-	-	-	-	-	6'350.00
<b>9</b>	<b>FINANCES - IMPÔTS</b>	-	-	-	<b>25'000</b>	<b>388'199.10</b>	<b>239'816.52</b>
<b>99</b>	<b>Postes non répartis</b>	-	-	-	<b>25'000</b>	<b>388'199.10</b>	<b>239'816.52</b>
<b>999</b>	<b>Clôture</b>	-	-	-	<b>25'000</b>	<b>388'199.10</b>	<b>239'816.52</b>
<b>9990</b>	<b>Compte général</b>	-	-	-	<b>25'000</b>	<b>388'199.10</b>	<b>239'816.52</b>
59000.00	Investissements du PA - recettes reportées au bilan	-	-	-	-	388'199.10	-
69000.00	Investissements du PA - Dépenses reportées au bilan	-	690'000.00	-	-	-	239'816.52
69003.02	Jardin du Souvenir	-	-	-	25'000	-	-

## 8. Annexes au budget annuel

### 8.1 Annexes A) et B) au budget annuel

#### A) Règles régissant la présentation des comptes

Lettre a) uniquement lors de la présentation des comptes annuels

#### B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.
- Tableau des immobilisations un délai est accordé jusqu'à la clôture des compte 2021 pour l'élaboration du tableau des immobilisations

Lajoux, le 20 décembre 2022

Au nom de la commune mixte de Lajoux

L'administrateur des finances :

---

## 8.2 Annexe C) au budget annuel

### Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

#### En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous capitaux de tiers (compte 20910.xx).

#### Explications :

##### **2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

##### **2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)**

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la LGEaux<sup>3</sup>. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

##### **26000 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

##### **29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Idem que compte 29600.

##### **2990 Résultat annuel**

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

---

<sup>3</sup> LGEaux/RSJU 814.20

## 8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	453'037.52		Attributions aux FS, capitaux propres	68'920.00		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	-6'450.00	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	515'507.52
29000.00	Compte général	0.00	35100.00		0.00	45100.00		0.00	29000.00	Compte général	0.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	13'056.47	35101.00		0.00	45101.00		-1'550.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	11'506.47
29002.00	Assainissement des eaux	187'812.12	35102.00		48'750.00	45102.00		0.00	29002.00	Assainissement des eaux	236'562.12
29003.00	Approvisionnement en eau	78'776.91	35103.00		0.00	45103.00		-4'900.00	29003.00	Approvisionnement en eau	73'876.91
29004.00	Déchets	-1'404.83	35104.00		7'970.00	45104.00		0.00	29004.00	Déchets	6'565.17
29005.00	Inhumations et cimetières	0.00	35105.00		0.00	45105.00		0.00	29005.00	Inhumations et cimetières	0.00
29006.00	Forêts	101'627.60	35106.00		5'700.00	45106.00		0.00	29006.00	Forêts	107'327.60
29007.00	Service électrique	0.00	35107.00		0.00	45107.00		0.00	29007.00	Service électrique	0.00
29008.00	Service du gaz	0.00	35108.00		0.00	45108.00		0.00	29008.00	Service du gaz	0.00
29009.00	Autres financements spéciaux	0.00	35109.00		0.00	45109.00		0.00	29009.00	Autres financements spéciaux	0.00
29009.10	Financement spécial - Entretien des drainages	31'000.00	35109.10		3'000.00	45109.10		0.00	29009.10	Cadaastre	34'000.00
29009.20	Financement spécial - Amélioration et entret.	42'169.25	35109.20		3'500.00	45109.20		0.00	29009.20	Taxe des eaux de surface (digues)	45'669.25
29009.30	Taxe de séjour	0.00	35109.30		0.00	45109.30		0.00	29009.30	Taxe de séjour	0.00
29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	0.00	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	0.00
29009.50	Places de stationnement	0.00	35109.50		0.00	45109.50		0.00	29009.50	Places de stationnement	0.00
2901	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Attributions aux fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Prélèvements enregistrés sous capital propre	0.00	2901	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
29100.00	Compte général	0.00	35110.00		0.00	45110.00		0.00	29100.00	Compte général	0.00
29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00	35119.00		0.00	45119.00		0.00	29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00		Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00		Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
29200.00	Compte général	0.00	38920.00		0.00	48920.00		0.00	29200.00	Compte général	0.00
29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38921.00		0.00	48921.00		0.00	29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29202.00	Assainissement des eaux	0.00	38922.00		0.00	48922.00		0.00	29202.00	Assainissement des eaux	0.00
29203.00	Approvisionnement en eau	0.00	38923.00		0.00	48923.00		0.00	29203.00	Approvisionnement en eau	0.00
29204.00	Déchets	0.00	38924.00		0.00	48924.00		0.00	29204.00	Déchets	0.00
29205.00	Inhumations et cimetières	0.00	38925.00		0.00	48925.00		0.00	29205.00	Inhumations et cimetières	0.00
29206.00	Forêts	0.00	38926.00		0.00	48926.00		0.00	29206.00	Forêts	0.00
29207.00	Service électrique	0.00	38927.00		0.00	48927.00		0.00	29207.00	Service électrique	0.00
29208.00	Service du gaz	0.00	38928.00		0.00	48928.00		0.00	29208.00	Service du gaz	0.00
29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	38929.00		0.00	48929.00		0.00	29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0.00		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
29300.00	Compte général	0.00	38930.00		0.00	48930.00		0.00	29300.00	Compte général	0.00
29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38931.00		0.00	48931.00		0.00	29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	38932.00		0.00	48932.00		0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00	38933.00		0.00	48933.00		0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00
29304.00	Déchets	0.00	38934.00		0.00	48934.00		0.00	29304.00	Déchets	0.00
29305.00	Inhumations et cimetières	0.00	38935.00		0.00	48935.00		0.00	29305.00	Inhumations et cimetières	0.00
29306.00	Forêts	0.00	38936.00		0.00	48936.00		0.00	29306.00	Forêts	0.00
29307.00	Service électrique	0.00	38937.00		0.00	48937.00		0.00	29307.00	Service électrique	0.00
29308.00	Service du gaz	0.00	38938.00		0.00	48938.00		0.00	29308.00	Service du gaz	0.00
29309.00	Autres préfinancements spéciaux du capital propre	0.00	38939.00		0.00	48939.00		0.00	29309.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF			
2940	Réserves de politique budgétaire	178'794.63		Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00		Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	178'794.63
29400.00	Compte général	178'794.63	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	178'794.63
29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00	38949.00		0.00	48949.00		0.00	29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600.00	Prêt à court terme	0.00							29600.00	Prêt à court terme	0.00
29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00							29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29600.20	Dépôt à terme	0.00							29600.20	Dépôt à terme	0.00
29600.30	Actions et parts sociales	0.00							29600.30	Actions et parts sociales	0.00
29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00							29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29600.50	Créances à long terme	0.00							29600.50	Créances à long terme	0.00
29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00							29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00							29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	391'410.05		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	391'410.05
29601.00	Terrains non bâtis	43'834.45							29601.00	Terrains non bâtis	43'834.45
29601.10	Terrains bâtis	0.00							29601.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	347'575.60							29601.20	Dépôt à terme	347'575.60
29601.30	Biens mobiliers	0.00							29601.30	Actions et parts sociales	0.00
29601.40	Installations en construction	0.00							29601.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29601.50	Avances du PF	0.00							29601.50	Créances à long terme	0.00
29601.90	Autres immobilisations corporelles	0.00							29601.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29601.95	Autres biens du PF	0.00							29601.95	Autres placements financiers à long terme	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	649'434.99			0.00			62'690.00	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	712'124.99
29990.00	Compte général	649'434.99	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	62'690.00	29990.00	Compte général	712'124.99

## 8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

### a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les financements spéciaux enregistrés sous capital propre vont augmenter de manière importante, notamment à la suite du résultat escompté sur l'assainissement des eaux. La mise en place des nouveaux règlements des eaux devrait permettre de réduire ces financements spéciaux, notamment avec la mise en place de fonds de maintien de la valeur.

### b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant

### c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant

### d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Néant

### e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Pas de modification dans la réserve de politique budgétaire. Sera utilisée en cas de perte importante.

### f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

### g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

Réserves liées au retraitement des placements financiers du patrimoine financier sans évolution pour l'année 2023. Cette réserve sera transférée dans les capitaux propres après cinq années.

### h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Comme le résultat prévisionnel prévoit un excédent de charges pour le compte général, l'excédent du bilan devrait continuer à diminuer pour la quatrième année de suite. C'est également une raison de la proposition d'augmentation de la quotité communale à 2.20.

## 9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux :

OUI :

NON :

### Commentaires :

Par rapport aux points énumérés dans le rapport, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter l'augmentation de la quotité de 2.05 à 2.20. Cette hausse permettra d'assurer les investissements pour réduire les coûts de fonctionnement (éclairage LED, assainissement des bâtiments communaux, autres projets) et permettra également de financer l'entretien des routes et les autres charges directes de la commune. Comme constaté depuis quelques années maintenant, la commune est entrée dans un déficit chronique et les bons résultats des services autofinancés de ces dernières années ne pourront plus compenser ces excédents de charges du compte général avec l'entrée en vigueur des nouveaux règlements.

b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière :

OUI :

NON :

### Commentaires :

Malgré le fait que la taxe soit actuellement la plus haute du canton, le Conseil communal suit la volonté de l'Assemblée communale et laisse la taxe immobilière au taux de 1.5 ‰.

c) Approbation des taxes communales :

OUI :

NON :

### Commentaires :

Pour l'exercice prochain, le Conseil communal propose de ne modifier aucune taxe communale. Comme expliqué dans les résultats des financements spéciaux, des nouveaux règlements sont en cours d'élaboration pour être en fonction durant l'exercice 2024.

d) Approbation du budget 2023, qui se compose comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	56'720.00	69'940.00
	Excédent de revenus/charges	13'220.00	-
900	Compte général	-	62'690.00
	Excédent de revenus/charges	62'690.00	-
90110.10	FS «secours incendie (SIS) »	-	1'550.00
	Excédent de revenus/charges	1'550.00	-
90100.20	FS «assainissement et traitement des eaux »	48'750.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	48'750.00
90110.30	FS «approvisionnement en eau potable »	-	4'900.00
	Excédent de revenus/charges	4'900.00	-
90100.40	FS « gestion des déchets »	7'970.00	-
	Excédent de revenus/charges	-	7'970.00
90110.92	Autres FS « Cours d'eau »	-	800.00
	Excédent de revenus/charges	800.00	-

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver le budget relatif à l'exercice 2023.

Au nom de la commune mixte de Lajoux :

François Brahier Jeckelmann  
*Maire*

Céline Michel  
*Secrétaire communale*

Sylvain Hulmann  
*Administrateur des finances*

Lajoux, le 20 décembre 2022